

Gabriel Audisio

**L'ACADÉMIE DE NÎMES
EN SON HÔTEL**

(1919-2019)



Voici cent ans, l'Académie de Nîmes entrain en possession de l'hôtel *NE QUID NIMIS* au 16 rue Dorée. À l'occasion de cet anniversaire il a paru bon au Bureau, plutôt que de rééditer des travaux déjà anciens, de publier un nouveau livret consacré à cet immeuble qu'elle occupe donc depuis un siècle.

D'autres auteurs, membres de l'Académie, s'y sont déjà intéressés. Mais ces publications, épuisées depuis longtemps, méritaient d'être revues et éventuellement complétées. En 1939, Pierre Blanchard publiait dans *Le Vieux Nîmes*, un article intitulé « L'hôtel de l'Académie. Anciennement Hôtel de la Tour¹ » avec six photographies noir et blanc. S'en tenant strictement au bâtiment, il en donnait à la fois une description argumentée et en traçait l'histoire à travers les siècles et ses divers propriétaires. André Nadal, à son tour, entreprit des recherches sur cet hôtel, que l'Académie publia successivement en deux temps : d'abord le *Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970)*², ensuite une communication parue sous le titre simple de *L'hôtel de l'Académie de Nîmes*³, agrémentée de quinze photographies noir et blanc : il y élargissait quelque peu son propos en rappelant les grandes étapes de l'histoire

1 - P. Blanchard, L'hôtel de l'Académie. Anciennement hôtel de la Tour, *Le Vieux Nîmes*, n° 15, octobre 1939.

2 - A. Nadal, *Cinquantenaire de l'Inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970)*, s. l., s.d.

3 - A. Nadal, L'Hôtel de l'Académie de Nîmes, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VII^e série, tomeLVI, années 1965-1966-1967, Nîmes, 1971, p. 301-324.

de l'Académie. Ajoutons encore l'opuscule d'André Bernardy, *Heurs et malheurs de l'Académie de Nîmes*⁴, qui concerne plus largement l'Académie et que j'ai également utilisé.

Répondant au vœu du Bureau de l'Académie, j'ai accepté de prendre la suite de ces travaux auxquels le présent livret doit évidemment beaucoup. Il s'agit donc plus ici d'un *aggiornamento* que d'un travail novateur. Je n'ai pas hésité à reprendre textuellement certains passages des deux premiers auteurs quand il m'apparaissait vain de réécrire ce qui l'avait été avec bonheur. L'apport particulier de la présente édition tient à la faculté donnée au lecteur qui le souhaiterait de consulter les documents originaux concernant l'hôtel au cours de sa vie multiséculaire. Non que P. Blanchard et A. Nadal les aient ignorés, au contraire ils y font référence tous deux et les ont exploités. Mais, écrivant à une époque où les règles d'exigence méthodologiques n'étaient pas encore les nôtres, ils n'ont donné ni les références des citations ni les cotes d'archives. C'est pourquoi, suite à quelques recherches bibliographiques et séances aux archives départementales du Gard, j'ai cru pertinent de les produire. Une fois de plus et de façon particulièrement évidente se vérifie ici cette vérité, couramment citée sans savoir toujours d'où elle vient et d'ailleurs le plus souvent mal traduite du latin, que John de Salisbury attribue à l'un de ses maîtres : « Bernard de Chartres disait que nous sommes comme

4 - A. Bernardy, *Heurs et malheurs de l'Académie de Nîmes*, Nîmes, « Le Castellum », 1977.

des nains tombés par hasard sur des épaules de géants, de telle sorte que nous puissions voir plus de choses et aussi les plus éloignées que n'en voyaient ces derniers. Et cela, non point parce que notre vue serait puissante ou notre taille avantageuse, mais parce que nous sommes portés et exhaussés par la haute stature des géants⁵. »

Le présent propos est consacré à l'hôtel lui-même. Pourtant il ne s'interdira pas, à l'occasion et s'il paraît utile, de rappeler certains faits concernant l'Académie, sans pour autant dévier vers une histoire de l'Académie de Nîmes, qui reste à écrire mais qu'il serait à la fois téméraire et trompeur de tenter actuellement, l'inventaire des archives de l'Académie étant seulement en cours d'élaboration. Il est cependant nécessaire, pour mesurer l'importance de l'acquisition de cet hôtel, de réaliser d'abord combien elle répondait, enfin et de façon durable, à cette question cruciale que connaissent toutes les sociétés de cette nature : où se réunir ? Voyons donc d'abord où la Compagnie a tenu ses séances avant de se fixer rue Dorée.

5 - John de Salisbury, *Metalogicon*, III, IV (XII^e siècle).

Naissance et vicissitudes

On le sait, l'Académie française fut fondée en 1635 par Richelieu. Cette idée gagna peu à peu la province. Ainsi furent créées à la suite, dans les provinces du royaume, les académies de Caen (1652), Arles (1668), Soissons (1674) suivies de bien d'autres. Léon Ménard, l'historien de Nîmes du XVIII^e siècle, décrit ainsi les prémices de cette société dans la ville : « Vers le milieu du XVII^e siècle quelques personnes d'esprit et de savoir s'assemblaient à des heures réglées et conféraient sur des propos de littérature. Ce ne fut pendant l'espace de trente ans qu'un cercle d'amis qui s'étaient choisis et qui vivaient dans une heureuse union. L'exemple de l'Académie française, qui s'était formée de la même façon, fit naître à quelques-uns la pensée d'en faire de même et de s'ériger en corps académique⁶. »

Moins d'un demi-siècle plus tard, Louis XIV reconnaissait officiellement, sous le nom d'Académie Royale de Nîmes, une société qui s'occupait de littérature et d'archéologie et qui se réunissait chez un officier général, le marquis de Péraud. Le 10 Août 1682 Louis XIV signa à Versailles les lettres patentes conférant aux membres de l'Académie de Nîmes « les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française. » Les membres de l'Académie nîmoise se voyaient confier

6 - Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 7 vol., 1750-1758, Marseille, Lafitte-Reprints, t. VI, Paris, 1755, Preuves, LVIII, p. 117-135.

la mission d'étudier l'Antiquité « pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qui leur restent des ouvrages des Romains » et de parler « le langage de la Cour de même que leurs ancêtres parlaient le langage de Rome. »

Si la première orientation, vu l'importance des vestiges romains dans la cité, nous paraît évidente – mais elle ne l'était pas alors – la seconde peut surprendre. C'est oublier que la langue d'oc était encore celle de la vie quotidienne dans la région. Retenons-en pour preuve cette seule mésaventure survenue à Jean Racine qu'il narre si plaisamment dans une de ses lettres, écrite à Jean de La Fontaine depuis Uzès⁷ :

J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mît un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit. Mais c'est encore bien pis dans ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite en auroit besoin dans Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que je perds toutes mes mesures, comme il arriva hier

7 - Lettre du 11 novembre 1661.

qu'ayant besoin de petits clous à broquette⁸ pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de broquettes ; il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes. Jugez s'il y a sujet d'enrager en de semblables malentendus ; cela iroit à l'infini, si je voulois dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveaux venus en ce pays, comme moi.

Le français donc, comme arme linguistique contre les idiomes locaux avec d'évidentes arrière-pensées politiques, après sa victoire définitive sur le latin au siècle précédent. Antoine Furetière, dans son *Dictionnaire* de 1690, définit ainsi une académie : « Assemblée de gens de lettres où l'on cultive les sciences et les beaux-arts. » Les lettrés urbains de ce temps étaient latinisants et parlaient français en milieu occitan ; de fait ils étaient trilingues.

La première séance de l'académie nîmoise compte quatorze membres qui, comme d'habitude, se réunissent chez M. de Péraud. Notons, pour l'anecdote, que parmi ces premiers académiciens se trouvait Henry de Guiran, dont la famille possédait alors l'immeuble du 16 rue Dorée. L'évêque de Nîmes, Jean-Jacques Séguier de La Verrière d'abord puis Esprit Fléchier, était le « protecteur » de l'Académie. Quant au local pour les séances, aucune difficulté : elles se tiennent chez M. de Péraud, à l'évêché, chez le directeur, ou encore chez le secrétaire : toutes personnes disposant chez eux de pièces de réception susceptibles de recevoir la Compagnie, d'autant que le plus souvent la moitié

8 - Clous à tête. Voir le provençal et languedocien, *broqueta*, *brouqueto* : allumette.

des membres sont absents, pour autant qu'on puisse en connaître le nombre avec précision.

À cette date, depuis une vingtaine d'années, la politique de Louis XIV s'est progressivement et inexorablement durcie à l'égard des membres de la « Religion prétendue réformée » (RPR), leur interdisant peu à peu l'accès à certaines professions, à la direction des villes, aux offices – nous dirions à la fonction publique – les contraignant à abjurer ou à s'exiler. Or il est assez remarquable de constater que, malgré ce contexte, l'Académie a été constituée sans tenir compte de l'appartenance religieuse dans une ville qui naguère passait pour la « Genève du Midi ». De fait sept protestants figurent parmi ses premiers membres, deux autres les rejoignant peu après. La politique royale finit par aboutir à la révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau en 1685, trois ans à peine après la création de l'Académie. Dès lors les protestants ne figurent plus dans ses procès-verbaux parmi les membres présents aux séances et nous savons que trois d'entre eux (Teissier, Saurin et Formi) ont émigré à l'étranger tandis que trois autres (Restaurant, Guiran et Graverol) ont abjuré. Des trois derniers (Rouvière, Fondamente et de Faure) nous ne savons rien ; ils ont disparu. S'ouvre alors une période sombre et incertaine, avec une activité très inégale. De la première moitié du XVIII^e siècle nous ne savons à peu près rien : l'Académie s'est endormie... Autant dire que la question du lieu des séances ne se pose guère.

En 1752, douze personnalités, réunies chez le baron de Reyranglade alors seulement membre associé, décidèrent

de faire revivre l'ancienne Compagnie et la réorganisèrent : en décembre elle comptait vingt-trois membres. Le point noir demeure le lieu de réunion, l'assemblée n'ayant pas de domicile fixe. Elle se réunit tantôt chez le baron de Reyranglade, tantôt chez le conseiller Raynaud de Genas, tantôt à l'évêché et après 1760 chez Jean-François Séguier.

Il convient de nous arrêter ici sur cette personnalité qui fut un savant personnage mais surtout, pour le propos qui nous occupe, un bienfaiteur de l'Académie. Jean-François Séguier naquit à Nîmes en 1703, fit des études de droit et de botanique à Montpellier, parcourut ensuite l'Europe avec son ami l'écrivain et savant baron Maffei qui le ramena comme secrétaire à Vérone, où notre Nîmois séjourna près d'un quart de siècle et où il s'occupa d'archéologie, d'histoire naturelle et aussi d'astronomie. Membre « associé » de l'Académie de Nîmes, Séguier, qui avait alors atteint la cinquantaine, revint dans sa ville natale en 1755, à la mort de son bienfaiteur. Il fut aussitôt élu membre résidant et, à la mort du marquis de Rochemore, devint secrétaire perpétuel de l'Académie. Il se fit construire un grand hôtel au numéro 7 de la rue qui porte aujourd'hui son nom, le conseil de ville de Nîmes ayant ainsi nommé la rue en 1781, du vivant même de Séguier. Il y logea livres et collections qu'il avait rapportés d'Italie. L'immeuble porte encore l'inscription gravée « Hôtel de l'Académie » qui prête à confusion. Inscription trompeuse : la maison fut en effet l'hôtel du recteur d'académie. Rien à voir donc avec l'Académie en tant que telle.

Quant à la rue Dorée, elle est peu fréquentée de nos jours et bien des Nîmois ne savent pas la situer, voire en ignorent même l'existence. Aboutissant à la Grand Rue, elle est appelée « Daurade » puis « Dorée », soit parce qu'elle était proche de l'ancienne Trésorerie, siège de la sénéchaussée royale, soit parce qu'y logeaient les gentilshommes et les bourgeois parmi les plus riches de la ville. D'après le « Canage » de 1596, parmi les noms des propriétaires, se trouvent ceux de familles nobles : Brueys, seigneurs de Saint-Chaptes ; Calvière, seigneurs de Saint-Cezary (Saint-Césaire) ; Roverié, seigneurs de Cabrières ; Albenas, seigneurs de Vallérargues ; des avocats, tels Antoine Chalas, Rostang du Vieux, Pierre Villardou, des bourgeois aisés, les Guiran, les Guiraud, les Ducamp, etc. Bref, à partir de la Renaissance c'est l'élite de la société nîmoise qui vient se fixer là. Elle y est longtemps restée car, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on ne voyait pas de magasins dans cette rue où, suivant l'expression consacrée, on vivait « bourgeoisement ». C'était donc une rue « bien fréquentée » c'est-à-dire tranquille, comme de nos jours. Plusieurs édifices y rappellent encore cette période dorée : outre celui de l'Académie, les hôtels d'Aubais, de Villard, d'Albenas, de Cabrières.

L'aventure d'un hôtel

Au 16 de la rue Dorée, se dresse l'hôtel de l'Académie. Sur une façade relativement banale, tranche la porte d'entrée. Les parties les plus anciennes peuvent remonter au XV^e voire au XIV^e siècle.



Fig. 1 : Porte d'entrée

Pour le reste, ce bâtiment, vraisemblablement construit vers le milieu du XVI^e siècle, appartenait, selon le *canage* de 1596, au sieur Arnaud Guirand, greffier aux Cours de Nîmes. De fait si nous consultons ce cadastre ou compoix, nous y trouvons, dans le quartier de Prat, au haut d'une page l'indication « Rue du Campnou ou Daurade » et, plus bas, en huitième position : « Mr Arnaud Guirand. Une maison confront du levant Raymon Labiaud, du couchant Claude Guiraud, du vant droict la rue et du midy Me André Dumas, contenant trente-neuf canes⁹. »

Sous l'Ancien Régime, rappelons-le, les unités de mesure variaient d'une province à l'autre et même d'une ville à sa voisine. La canne de Nîmes valait 1,98 mètre, disons deux mètres par commodité et donc la canne carrée environ 4 m². C'est le premier renseignement certain dont nous disposons. La canne était divisée en 8 pans, et le pan en 8 menus¹⁰. La maison étant évaluée à trente-neuf cannes soit trente-neuf cannes carrées, sa surface était ainsi d'environ 153 m². Or la longueur de la façade de l'hôtel de la rue Dorée est de 18,70 m. La surface déduite du cannage étant de 153 m², il faut en conclure par une simple division et une seconde mesure effectuée que l'immeuble décrit par le cannage allait de la rue Dorée jusqu'au mur du fond de la cour d'honneur, encore faut-il en exclure la surface de la cour, ce qui à cette époque était peut-être admis, ne prenant en compte que le bâti. Le reste des bâtiments s'étendant

9 - Arch. Départ. Gard, E dépôt 36/434, f^o 29 v^o.

10 - F. Rouvière, *Étude sur les anciens poids et mesures en usage dans la sénéchaussée* de Nîmes, Nîmes, 1952, dactylographié.

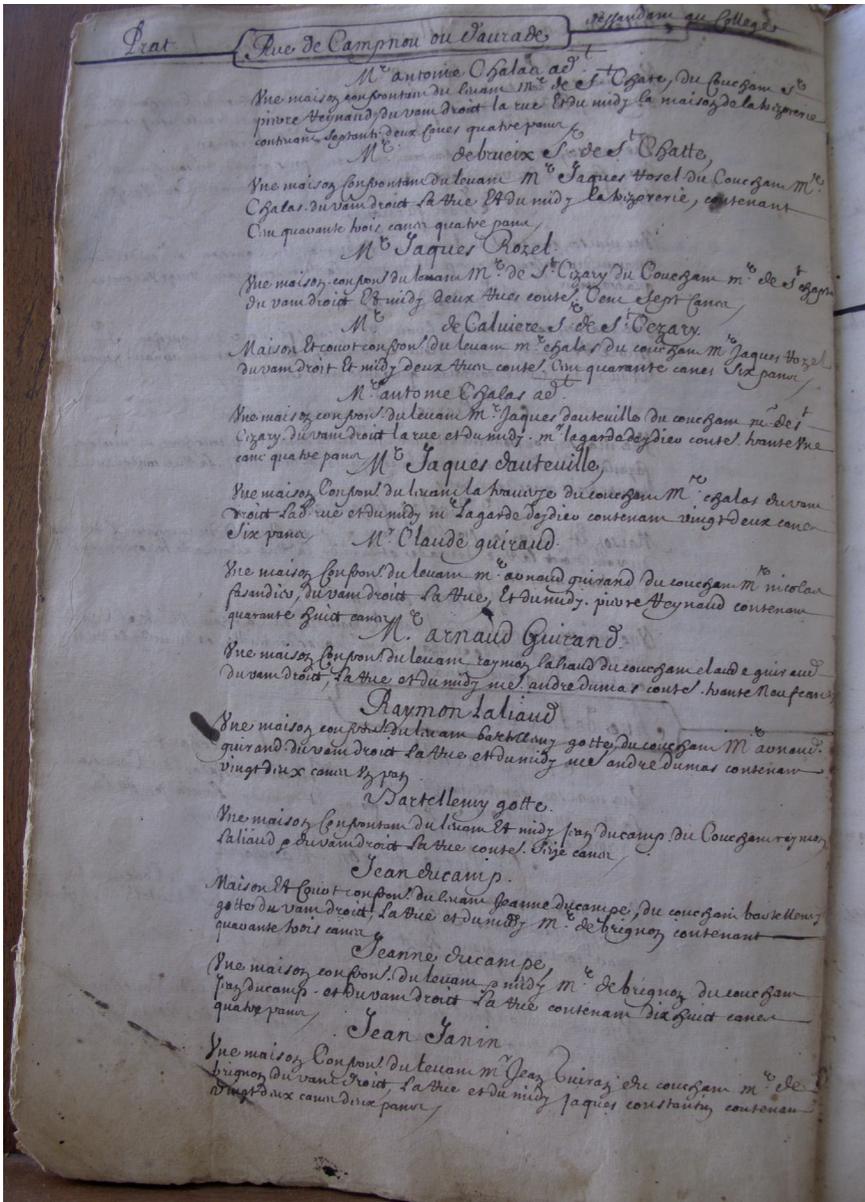


Fig. 2 : Page du canage

jusqu'à la rue des Greffes a été acheté après 1596, puis revendu en grande partie par la suite. Notons par ailleurs qu'après le cannage le nom Guirand fut orthographié Guiran. Cet édifice fut appelé « maison Guiran » durant tout le XVII^e siècle. Par la suite il passa en bien des mains.

Suivons Pierre Blanchard, qui a relevé précisément les diverses transmissions de l'édifice au cours des siècles. Les Guiran, protestants, étaient très attachés à leur religion. Certes un frère, Simon de Guiran, prévôt général de la maréchaussée, s'est converti, avec quelque ostentation, au catholicisme vers la date de la révocation de l'édit de Nantes. Mais son neveu, Henry de Guiran, conseiller au Parlement d'Orange et membre de l'académie de Nîmes, émigra du royaume avec sa jeune femme Louise de Rochemore. Suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, les biens des émigrés étaient « confisqués au roi » mais une partie pouvait revenir à leur famille si celle-ci le demandait.

Nous n'avons aucun renseignement sur le devenir de cet immeuble au cours des années qui suivirent. L'héritière, Marianne de Guiran dont nous ignorons le lien de parenté, et son époux le baron de la Tour, résidant à Alès, vendirent au début du siècle suivant cette maison à Me Antoine de la Tour, avocat¹¹. La maison Guiran, au cours du XVIII^e siècle, passa successivement entre les mains de trois familles de la Tour, qui n'avaient d'ailleurs entre elles aucun lien de parenté. De sorte qu'elle fut dès lors appelée l'hôtel de la Tour. Ce fut ainsi que le baron d'Aigremont et

11 - Arch. Départ. Gard, 2 E 37/248, f^o 155 v^o, 22 mai 1701.

ses frères MM. de Rochemore obtinrent, par ordonnance du sénéchal de Nîmes en 1690, d'entrer en possession de la dot de leur sœur, la dame Henry de Guiran, « fugitive du royaume pour cause de religion. » C'est pourquoi, lors des deux ventes successives faites par Marianne de Guiran en 1701 et 1705, la famille de Rochemore s'en vit attribuer une partie du prix¹².

En 1737, l'hôtel de la rue Dorée changeait à nouveau de mains¹³ : il était vendu par le fils et héritier du pieux avocat, Simon de la Tour, « prêtre et prieur de Rivière et de Beaulieu », à un autre Nîmois, noble Pierre Lombard de la Tour. Par la lecture de l'acte de vente, qui fut dressé par le notaire Montfaucon, nous voyons que :

1° - Gailhard Guiran, ou son père lui-même, avait considérablement agrandi leur maison de la rue Dorée car celle-ci qui, au « canage » de 1596 ne couvrait que 39 cannes (153 m²), s'étend, d'après ce nouvel acte, sur une surface de 113 cannes, soit 443 m² ; elle a donc absorbé d'abord les deux maisons qui l'encadraient dans la rue Dorée et elle s'est étendue ensuite au sud-ouest jusqu'à la rue des Greffes où Gailhard Guiran a acquis la maison du sieur Dalbiac qui, selon le cannage de 1596, appartenait alors au sieur Pierre Reynaud..

2° - Le prix de vente est fixé à 10 500 livres, dont 2 500 furent payées comptant au vendeur, tandis qu'il lui était assuré sa vie durant une rente foncière de 400 livres représentant l'intérêt des 8 000 livres restantes. Cette dernière somme de

12 - Arch. Départ. Gard, 2 E 4/316, f° 111, 11 juillet 1705.

13 - Arch. Départ. Gard, 2 E 37/173, f° 548 v°, 27 août 1737.

8 000 livres serait ensuite due par l'acquéreur aux héritiers du prieur de la Tour.

3° - La « censive » ou « directe » – rente féodale payée à l'évêque de Nîmes, sous la (suzeraineté) directe duquel l'immeuble était placé – se montait annuellement à 18 deniers, somme modeste mais significative : elle indiquait que si la propriété utile appartenait à celui qui en prenait jouissance, la propriété éminente demeurait au seigneur.

Qui était donc le nouvel acquéreur de la maison Guiran ? Un gentilhomme de fraîche date ; il tirait sa noblesse de la possession de la seigneurie de la Tour, sur le terroir des communautés de Russan et de Sainte-Anastasie. Il avait épousé, le 5 juin 1736, une jeune fille appartenant à la vieille aristocratie nîmoise, Louise Françoise de Pierre. Mais son père, Claude Lombard, était un banquier et son oncle, Pierre Auvillier, était receveur des tailles des diocèses de Nîmes et d'Alès. En tout cas, dans sa jeunesse, Pierre Lombard de la Tour était fort riche.

Né en 1703, il eut à partager avec sa sœur, en 1730, l'héritage de son père, qui était évalué à la somme très considérable pour l'époque de 182 546 livres, sans compter les bijoux ainsi que la vaisselle d'étain et d'argent. Dans cette succession, le domaine de la Tour, que se fit attribuer le jeune homme, était estimé à 30 897 livres. Comment s'y prit Pierre Lombard de la Tour pour dissiper sa fortune ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que, pour désintéresser ses créanciers, il fut obligé de vendre en 1764, par l'entremise du notaire nîmois Darlhac, et sa maison de la

rue Dorée et son domaine de la Tour¹⁴. L'immeuble de la rue Dorée fut acheté moyennant 18 000 livres par un négociant, originaire de Nîmes, mais habitant alors Marseille, le sieur Jacques Cathalan. Ce fut le beau-frère de ce dernier, un avocat, Me Pierre Louis Cassan, qui le représenta lors de la passation de l'acte. La totalité du prix de la vente fut versée aux créanciers de Lombard de la Tour ; au premier rang de ceux-ci figurait l'ancien propriétaire de la maison, le prieur de la Tour, à qui il était dû 1 163 livres sur les arrérages de sa pension foncière, et auquel il fallait assurer dorénavant la continuation de cette pension. En 1786, l'hôtel de la rue Dorée est vendu à nouveau par le sieur Jacques Cathalan, qui avait quitté Marseille pour revenir à Nîmes, à un bourgeois de notre ville, le sieur Henry Baumet Devillas. L'acquéreur, qui s'appelait Baumet, avait ajouté à son nom celui de la famille Devillas, à laquelle il était apparenté, celle-ci étant originaire de la région de Quissac, et avec une branche qui s'était fixée à Nîmes. Le prix de la vente fut fixé alors à 27 000 livres, et ce fut Me Nicolas, notaire à Nîmes, qui en dressa l'acte¹⁵.

Le vendeur, Jacques Cathalan, avait acquis précédemment en 1704, de Lombard de la Tour, l'ancien hôtel de Gailhard Guiran entre rue Dorée et rue des Greffes, tel que l'avait acheté en 1705 M^e Antoine de la Tour, mais aussi, des héritiers du sculpteur Mauric, la petite partie de ce même immeuble qui en avait été détachée en 1701 et qui donnait uniquement sur la rue des Greffes. Cette fois, en 1786, le sieur Cathalan se réserve toute la partie de l'ancienne

14 - Arch. Départ. Gard, 2 E 40/55, f^o 326, 12 septembre 1764.

15 - Arch. Départ. Gard, 2 E 39/209, f^o 323 v^o, 11 août 1786.

Maison Guiran donnant sur la rue des Greffes, dont l'un des locataires est le libraire Joseph Buchet ; et il ne vend au sieur Baumet Devillas que la partie de l'immeuble en bordure de la rue Dorée, d'ailleurs beaucoup plus importante que la précédente.

Peu après survient la Révolution française. Le nouvel acquéreur de la maison de la rue Dorée a quitté Nîmes ; il s'est fixé dans la banlieue de Genève à Carouge, département du Mont-Blanc, lorsqu'il vend ce même immeuble, en l'an 7 de la République (1798), au citoyen Jean Maurice Isidore Fornier¹⁶. La vente est faite au prix de 32 000 francs, et l'acte en est dressé par Me Novy, notaire à Nîmes. Sur ces 32 000 francs, 4 000 sont payés comptant par l'acquéreur ; les 28 000 restant et comportant intérêts ne seront versés par celui-ci que dans l'année du décès du vendeur. Le citoyen Baumet Devillas ne devait guère connaître les besoins d'argent !

Le nouvel acheteur appartenait à une vieille famille nîmoise, connue surtout depuis la fin du XVII^e siècle, et dont le nom se retrouve souvent dans nos archives. Mais il y avait aussi dans notre ville une autre famille Fornier sans lien de parenté avec la précédente ; la première était catholique, la seconde protestante. Vers la fin du XVIII^e siècle, la première s'est intitulée généralement Fornier de Mairard et la seconde Fornier de Clausonne, ce qui permet d'éviter des erreurs. Toutefois, pendant la première République française, les titres et les particules nobiliaires ayant prudemment disparu, les registres de notre état-civil

16 - Arch. Départ. Gard, 2 E 39/241, f^o 35, 6 vendémiaire an VII (17 octobre 1798).

portent simplement le nom : Fornier. L'acquéreur de l'an 7 descendait d'Antoine Fornier, « docteur et avocat », qui fut, à deux reprises, premier consul de notre ville, d'abord en 1697, puis en 1708.

Dans son *Armorial général* établi entre 1696 et 1700 d'Hozier signale les armoiries des gentilshommes mais aussi des grands bourgeois, des communautés (communes) et autres collectivités. Nous y trouvons, avec des armoiries et des noms différents : Fornier Hector François, docteur et avocat ; Fornier Antoine, avocat et premier consul, père du précédent ; Fornier Guillaume Antoine qui fut, lui aussi, conseiller au même présidial en 1755, puis au Conseil Supérieur qui fonctionna dans notre ville de 1771 à 1775, en remplacement du parlement de Toulouse ; mais il n'est pas possible d'établir son degré de parenté avec les deux précédents.

Un fils du conseiller Jean-Pierre Fornier, Jean-Louis qui s'intitulait seigneur de Mairard, né en 1752, fut à son tour conseiller au présidial de Nîmes ; il mourut dans notre ville le 29 frimaire en l'An 2 de la République (19 décembre 1793). Ce fut le fils de ce dernier, Jean Maurice Isidore, qui acheta en l'an 7 l'ancien hôtel de Gailhard Guiran.

En 1826, l'hôtel de la rue Dorée changea à nouveau de mains¹⁷. Devenue veuve, Mme Fornier de Mairard née Boileau de Castelnau se l'était fait adjuger le 4 mars 1823 par le tribunal civil de Nîmes, pour la somme de 20 050 francs. Pour le même prix, et à la date précitée, elle céda son adjudication, par un acte établi en l'étude du notaire Marc Antoine Boissier, à un notable commerçant de

17 - AD 30, 2 E 39/475, f° 466, 14 avril 1826.

la ville, M. Jules Nègre. Cette transaction nécessita toute une procédure car la veuve, étant tutrice de ses cinq enfants mineurs, ne pouvait disposer de leurs biens qu'avec le consentement d'un conseil de famille sous le contrôle de la justice. Après expertise, elle vendit l'hôtel de la rue Dorée et une pièce de vigne-olivette sise à Beaucaire pour payer la somme due. En outre, elle versa la somme de 7 950 francs à M. David Baumet Bastid, héritier de feu M. Henry Baumet Devillas, tandis que M. Nègre versait à la même personne la somme de 20 050 francs pour parfaire celle de 28 000, qui était restée due au vendeur, lors de l'acte du 26 vendémiaire an 7, après le décès de ce dernier. Voici donc l'immeuble de la rue Dorée devenue propriété d'un membre de la famille Nègre.

Jules Nègre, qui acheta en 1826 l'ancien hôtel de Gailhard Guiran, était propriétaire d'un important magasin de la rue des Marchands. Il avait épousé Daleinde Cleret et mourut en 1887. Sa fille, qui avait épousé l'archéologue Albin Michel, l'auteur de *Nîmes et ses rues*, devint la propriétaire de cet immeuble ; elle mourut, à son tour, en 1901. Mais, de son vivant, elle avait fait un acte de partage entre ses enfants qui fut dressé en l'étude de Me Peyre, notaire à Calvisson, d'après lequel la maison de la rue Dorée fut attribuée à sa fille, Melle Adrienne Michel¹⁸. Tel fut le long itinéraire immobile parcouru par l'hôtel de la rue Dorée de la fin du XV^e au seuil du XX^e siècle. Durant deux siècles, depuis sa création, l'Académie avait ignoré cet immeuble, sans pour autant avoir de lieu fixe dans la cité.

18 - Il n'a pas été possible de consulter cet acte, ce fonds n'ayant pas été versé aux archives départementales du Gard.

Le temps de l'errance

La Société qui avait précédé l'Académie et qui lui donna naissance, se réunissait, comme nous l'avons vu, chez l'un ou l'autre de ses membres, le plus souvent chez Jules César de Fayn, marquis de Péraud. Mais se retrouver chez un particulier conférait à l'assemblée un caractère qui la rattachait plutôt aux « salons » mondains du siècle précédent. Cette pratique se poursuivit après son érection en Académie, que l'évêque de Nîmes, son « protecteur », accueillit à plusieurs reprises. Certes le nombre des membres, alors limité à vingt-six, ne nécessitait pas une salle immense, quoique peu de demeures nîmoises aient pu alors la recevoir, mais elle maintenait cet aspect privé, qui ne convenait plus guère à sa reconnaissance officielle par le souverain.

De 1682 à la mort d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes de 1687 à 1710, les académiciens se réunirent d'abord chez le marquis de Péraud, comme précédemment. Mais ce dernier quittant la ville l'année même de la création de l'Académie, les membres se retrouvaient chez l'un d'eux, dont M. de la Baume, son directeur, ou bien au palais épiscopal, comme lors de la réception de l'Académie d'Arles en 1684.

Après une longue léthargie, avec sa renaissance en 1752, la nouvelle Académie de Nîmes - on parle de seconde création - qui n'était que la continuation de l'ancienne, en reprit les statuts ; comme par le passé, elle se composa de

vingt-six membres ; elle élit pour secrétaire perpétuel le marquis Alexandre de Rochemore Saint-Cosme, qui avait été l'un de ses principaux animateurs et, tout naturellement, elle se donna pour « protecteur » l'évêque de Nîmes, Mgr de Becdelièvre, un des prélats les plus distingués de son temps.

Comme nous l'avons vu, les premières séances se tinrent chez le baron de Reyranglade, puis chez le conseiller Raynaud de Genas, ensuite à l'évêché, jusqu'en 1760. Par la suite et jusqu'en 1793, ce fut l'hôtel Séguier qui hébergea les séances de l'Académie. Jean-François Séguier, sans postérité, régla sa succession dès avant sa mort en faisant deux donations successives à l'Académie : en 1778, il lui léguait « tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes, son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier, et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles ». Le cadeau était somptueux mais fort embarrassant ; où placer tous ces éléments : inscriptions latines, fossiles, herbier, monnaies, livres et manuscrits, sa bibliothèque comptant quelque 8 000 ouvrages ? Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 1778 signale la décision prise : « Que M. Séguier garde chez lui pendant sa vie les collections qu'il a données à l'Académie par acte du 15 septembre 1778 chez maître Nicolas¹⁹. » Deux ans plus tard, par un second acte, il donnait également à l'Académie sa maison et son jardin

19 - Archives de l'Académie de Nîmes, 10/71.

de sorte que, après sa mort, les académiciens continuèrent à y tenir leurs séances. Pour la première fois dans son histoire, un siècle après sa création, l'Académie devenait propriétaire, cessant à la fois sa vie errante et ses réunions chez un particulier. Mais la Révolution allait mettre fin à cette nouvelle stabilité. La Convention Nationale, par son décret du 8 août 1793, supprimait les académies.

L'hôtel de l'Académie, ancien hôtel Séguier, fut vendu en 1796 comme bien national par les administrateurs du département du Gard. Les livres et manuscrits de Séguier constituent le premier fonds ancien de la Médiathèque de la ville. Quant aux diverses autres collections léguées à la Compagnie, elles furent dispersées dans les musées de la cité. Deux académiciens nîmois prirent une part active aux événements et présidèrent même l'Assemblée nationale : Boissy d'Anglas et Rabaut Saint-Étienne. Ce dernier, mis hors-la-loi, périt sur l'échafaud. À Nîmes, les têtes de trois académiciens tombèrent sous le couperet de la guillotine, celles de Raynaud de Génas, de Teissier de Marguerittes et de Meynier de Salinelles. Antoine de Chabaud-Latour ne dut son salut qu'à son évasion.

La Terreur terminée, sous le Consulat, le préfet du Gard, Jean-Baptiste Dubois, prit en 1801 un arrêté, approuvé par le ministre de l'Intérieur Chaptal et, « attendu que l'Académie de Nîmes est une des plus anciennes d'Europe et que sa restauration est d'une grande importance pour le pays », la reconstitua sous le nom de « Lycée du Gard », qu'elle garda pendant un an²⁰. Elle prit ensuite

20 - Ce fut le cas de presque toutes les académies de France qui

le nom de « Académie du Gard » jusqu'en 1878 où elle devint « Académie de Nîmes », le préfet du Gard étant, ès qualités, président d'honneur. De l'ancienne académie il ne restait que seize membres, dont huit seulement résidaient à Nîmes. De nouveaux statuts furent adoptés en 1805, prévoyant trente membres résidants, trente non résidants, répartis en cinq sections (philosophie et économie politique ; agriculture, commerce, industrie ; mathématique et physique ; antiquités et Belles Lettres ; Beaux-Arts) et des associés en nombre illimité. Les anciens membres de l'Académie, qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, rejoignirent la Compagnie ressuscitée et se hâtèrent d'élire de nouveaux académiciens.

Mais, après cette renaissance, l'Académie se trouvait de nouveau face à son ancien problème, celui du lieu pour la tenue de ses séances. Elle reprit sa vie errante, ayant perdu l'hôtel Séguier, dont elle ne jouit que durant une petite dizaine d'années. Les confrères se retrouvaient ainsi tantôt à la préfecture, qui occupa quelque temps l'ancien palais épiscopal, au collège ou dans un appartement loué chez M. de Vertujol, puis dans la maison Davouse, qui n'était autre que l'hôtel Gorsse, rue Dorée. Puis, à partir de 1844, l'hôtel de ville offrit d'accueillir les séances de l'Académie. Mais, en 1905, suite à la loi de séparation des Églises et de l'État, l'ancien évêché était devenu propriété du département. Par ailleurs la mairie éprouvait le besoin d'étendre l'occupation de ses locaux pour le développement de ses services. La ville, ayant acheté l'ancien palais épiscopal pour y établir un musée

resurgirent après l'épisode révolutionnaire.

des Beaux-Arts, proposa en 1912 à l'Académie de mettre à sa disposition une partie du bâtiment. La Compagnie y tint seulement quelques séances. C'est que l'installation dans l'ancien évêché provoqua de solides réticences chez les catholiques, évêque compris. Suite à la loi de 1905, le palais épiscopal, acheté par la ville en 1910, devint le palais des Beaux-Arts. La ville proposa à l'Académie de s'y loger. Les membres catholiques de l'Académie, ecclésiastiques en tête, exprimèrent de sérieuses réserves pour « se résigner » à ce transfert dans l'ancien évêché : « Dans les locaux qui nous sont affectés, dit le chanoine Bonnefoi, se trouve notamment la chambre où sont morts nos évêques ». La décision positive entraîna la démission concertée de dix membres, dits « de la minorité ». L'unité de l'Académie fut néanmoins sauvée et les démissions retirées, grâce à la mise à disposition du local de la Société de l'agriculture, situé dans la maison de M. Palatan, architecte, 7 rue des Frères Mineurs, qui fut ainsi utilisé durant sept années. Le retour dans une « maison à soi » restait un rêve en même temps qu'un objectif.

Le président de Chambre Armand Coulon fut président de l'Académie durant les cinq années de guerre 1914-1918. La vie de la Compagnie, bien que n'ayant jamais cessé, était quelque peu ralentie. Quatre membres étaient mobilisés, d'autres avaient pris leur retraite, d'autres encore étaient morts. Pas d'élection pour combler les vides, une seule séance par mois au lieu de deux, pas de séance publique annuelle. Avec l'armistice du 11 novembre 1918, voici la guerre terminée, la paix retrouvée.

L'Académie pouvait revivre avec le retour des confrères mobilisés, l'élection de nouveaux membres, la reprise des séances bimensuelles et le rétablissement de la séance solennelle. Suivons à présent le récit d'A. Nadal, concernant le lieu de la tenue des séances. M. le pasteur Trial, vice-président, suite au décès du président, remplit cette fonction pendant toute l'année 1919, année capitale pour notre siège social, comme l'avait été d'une autre façon sept ans auparavant l'année 1912.

Pendant cet intervalle de sept années étaient morts de nombreux membres qui avaient pris une part active à la question du local en 1912, entre autres MM. Bruneton, Deloche, La Haye, l'architecte Allard, le secrétaire perpétuel Clauzel. Quelques-uns cependant étaient encore là et faisaient, pour ainsi dire, le pont entre 1912 et 1919 tels le chanoine Bonnefoi, MM. Michel Jouve, Jean Bosc, Emile Reinaud, Max Raphel.

L'installation rue Dorée

En juin et juillet 1914, le chanoine Bonnefoi s'était déjà intéressé pour le siège social à une maison qui était à vendre 12 rue Dorée. Il l'avait visitée avec l'architecte Allard et une commission devait examiner le projet. L'Académie entrait en vacances et, quelques jours plus tard, c'était la guerre : le projet n'eut bien entendu aucune suite. C'est ce même immeuble 12 rue Dorée que cinq ans plus tard en 1919 le chanoine Bonnefoi visita à nouveau une première fois avec le Bureau, une seconde fois avec l'architecte départemental Max Raphel. Pour l'achat, le chanoine Bonnefoi se faisait fort de mettre à la disposition de l'architecte une somme de 25 000 francs. Max Raphel et les membres du Bureau, tout en rendant hommage à l'activité et aux bonnes intentions du Chanoine Bonnefoi, ont estimé que le 12 rue Dorée ne remplissait pas les conditions voulues de salubrité, de solidité et aussi de dépense, car il aurait fallu compter, en plus de l'achat, au moins une somme égale pour les réparations indispensables, sans doute même beaucoup plus.

Nous pouvons suivre dès lors les péripéties de la quête d'un local à travers les comptes-rendus des séances publiés dans le *Bulletin de l'Académie*. La séance du 26 mai 1919 est presque entièrement consacrée à la question du siège social. Le projet du 12 rue Dorée fut définitivement abandonné. Max Raphel « ayant affirmé qu'il se faisait fort de lui signaler un autre immeuble situé

aussi à l'intérieur de la ville, en bon état de conservation, avec un cachet archéologique qui n'est pas à dédaigner, la Compagnie l'invite à lui présenter, à la prochaine séance, une proposition dans ce sens. » À ce sujet Jean Bosc « fait observer qu'il faudrait mettre quelque discrétion dans la sollicitation des sommes demandées à divers, car, en définitive, l'Académie est largement logée au siège social et ne doit pas, en tant que personne morale, être considérée comme une quémandeuse. »

À la séance suivante, le 13 juin 1919, l'Académie entend la lecture du rapport de Max Raphel sur le nouvel immeuble proposé, en voici l'essentiel :

La maison est située 16 rue Dorée et présente une surface de 360 m². Il y a deux étages principaux et des combles habitables, le deuxième étage est plus soigné comme disposition et décoration que le premier, il conviendrait parfaitement à l'installation de l'Académie. Il y a possibilité, par la démolition d'un mur, de créer une salle de 60 m² environ suffisante pour devenir la salle des séances. Nous avons obtenu de la propriétaire Mlle Adrienne Michel, fille d'Albin Michel, l'auteur bien connu de « Nîmes et ses rues », une promesse de vente valable jusqu'au 30 octobre, le prix demandé est 30 000 francs, la somme à consacrer aux réparations nécessaires est de l'ordre de 5 000 francs, les droits de mutation et divers seraient de 3 000 : au total 38 000 francs. Il n'est pas question dans ce prix du déménagement et des installations des bibliothèques et de l'éclairage que l'Académie ferait et payerait à part. L'avantage du projet, dit Max Raphel,

est que, l'Académie étant enfin chez elle, la question de l'ancien évêché serait définitivement résolue. L'antique demeure de Gailhard Guiran, ajoute-t-il en terminant, avec son parfum suranné et vieillot de Renaissance française conviendrait parfaitement à notre Compagnie²¹.

L'Académie est unanime à approuver les termes du rapport. Le chanoine Bonnefoi remercie chaleureusement Max Raphel pour ses recherches qui font espérer une solution élégante à la question en jeu. L'Académie se réunit pour prendre une décision en séance extraordinaire le 26 septembre. Le chanoine Bonnefoi est arrivé à réaliser la somme de 30 000 francs, provenant de souscriptions privées, pour payer le prix de vente et une part des frais d'enregistrement. « Il est inutile de parler de frais de notaire ; l'Académie compte assez de jurisconsultes parmi ses membres pour rédiger utilement l'acte sous seing privé ». Il faudra malgré tout un nouvel effort de souscription pour les frais de mutation et pour les réparations urgentes et nécessaires. L'Académie décide à l'unanimité l'achat projeté, charge la commission des finances, à laquelle s'adjoindront Max Raphel et les juristes de la Compagnie, de rédiger l'acte sous seing privé et ouvre le crédit nécessaire pour faire face aux droits d'enregistrement. Le locataire du deuxième étage acceptant de déménager et le premier étage pouvant être loué, il s'agit de rassembler la somme de 35 à 38 000 francs, compte tenu des travaux et aménagements à effectuer.

21 - A. Nadal, *Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes*, p. 298

Dans son avant-dernière séance de l'année, le 1^{er} décembre 1919, « M. le Secrétaire perpétuel [Émile Reinaud] informe la Compagnie que l'acte de vente de l'immeuble n° 16 de la rue Dorée a été signé le 29 novembre 1919 et que le contrat porte quittance, le prix soit 30 000 francs ayant été versé aux mains de Mlle Michel, comme provenant des souscriptions recueillies par M. le chanoine Bonnefoi²². »

Dans le courant de l'année 1920 Max Raphel tient à plusieurs reprises l'Académie au courant des travaux de réparations engagés : maçonnerie, plâtrerie, peinture etc., en particulier en ce qui concerne l'aménagement de la grande salle des séances ayant pu obtenir que le locataire du second étage quitte les lieux le 31 janvier en lui donnant à titre d'indemnité le loyer à partir du 1^{er} octobre précédent.

Finalement, le 7 juin 1920, « l'Académie tient sa séance d'inauguration dans son nouveau local *NE QUID NIMIS* de la rue Dorée, n° 16 ». Ce fut un grand jour : trente-trois académiciens occupèrent la salle des séances. Le président, M. le pasteur Trial, avec la chaleureuse éloquence qu'on lui connaissait, se félicite d'avoir à inaugurer le nouveau siège de l'Académie dans l'immeuble *NE QUID NIMIS* qui semble avoir été fait pour elle. La devise même : « Rien de trop », est en effet à tous points de vue la devise d'un sage ; sur le plan de la morale elle est une règle de conduite dans la vie rappelant que l'excès en tout est un défaut ; sur le plan intellectuel et de l'art, elle peut être considérée

22 - *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*, années 1919-1920, p. 74.

comme une règle du bon goût et de la mesure. Le pasteur Trial fait l'historique des pérégrinations de la Compagnie depuis 1682 et il espère fermement que, dans l'hôtel qui vient d'être aménagé avec tant de soin par M. Max Raphel, elle poursuivra une longue et sereine existence.

Cette devise – on ignore à qui nous en devons la gravure et quand elle fut effectuée sur le fronton de la façade – a traversé l'Antiquité, le Moyen Âge ; elle courait encore au début des Temps modernes. Elle se trouve ainsi, entre autres auteurs, chez Platon, Aristote, Clément d'Alexandrie, Térence, Cicéron, Donat, saint Jérôme, saint Augustin, Erasme, Montaigne... La variante grecque était plus précise *Μηδέν ὑπερ το μέτρον* (Mèden uper to metron ; rien au-delà de la mesure) car la formule lapidaire « rien de trop » pourrait aussi bien s'entendre : rien n'est jamais de trop, nous n'en ferons jamais assez...

Enfin l'Académie, renonçant à sa vie errante presque permanente depuis sa création, se trouve chez elle... où elle est toujours un siècle plus tard. Il convient de savoir que, parmi les trente-deux académies provinciales d'ancien régime, le cas nîmois, à savoir une académie propriétaire de ses locaux, constitue une exception.

L'hôtel de l'Académie

Il est temps, après ce parcours de plus de trois siècles, de présenter l'hôtel de l'Académie. Arrêtons-nous donc devant le 16 rue Dorée. Pour la visite, suivons notre guide, Pierre Blanchard qui assurait ce rôle dans son article de 1939, me limitant à y apporter quelques retouches ici ou là pour l'actualiser.

La façade extérieure de l'immeuble serait complètement banale, si elle ne présentait une porte d'entrée qui mérite attention. C'est une porte piétonne, comportant un encadrement en bossage en pierre de taille, se terminant par un arc à plein cintre, dont la clef de voûte est ornée d'une tête d'enfant.



Fig. 3 : (Plan rapproché) Tête d'enfant et devise

La porte d'entrée Louis XIII se remarque par son encadrement et ses deux pilastres aux chapiteaux ioniques, à droite et à gauche de l'entrée, surmontés d'une pierre taillée en pointe de diamant (voir p.13). Au-dessus de la porte, un fronton droit et brisé, offre au centre un évidement en forme d'œil-de-bœuf donnant du jour à un passage voûté. Aux deux extrémités du fronton, nous voyons une boule sculptée. Au bas du fronton, nous lisons l'inscription latine, gravée dans l'entablement, dont il a déjà été question : *NE QUID NIMIS*. Le cartouche de l'œil de bœuf est couronné de deux volutes et encadré de deux demi-feuilles d'acanthé. La menuiserie de la porte consiste en deux vantaux de bois à panneaux.

La façade présente encore un autre intérêt. Sa restauration a été effectuée en 1966 grâce à la généreuse donation du marquis de Lordat. Ce dernier en effet avait prévu un legs important à l'Académie. Mais « l'Académie renonce au legs du marquis de Lordat. En compensation de cette renonciation madame la marquise de Lordat s'engage à verser à l'Académie la somme de quatre cent mille francs²³. » Ce qui permit une « décision unanime du rejointement de la façade, couleur gris perle des volets, aménagement des diverses salles etc²⁴. » De sorte que le secrétaire a pu noter quelque temps plus tard : « Rejointement complet de la façade avec au rez-de-chaussée apparition d'une baie en anse de panier du 15e siècle et d'arcs brisés dits d'ogive

23 - *Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes*, Nîmes, 1966, n° 35, 1^{er} trimestre 1966, p. 38-39.

24 - *Ibid.*, n° 36, 2e trimestre 1966, p. 109.

du même siècle²⁵. » Ce que P. Blanchard ne put connaître. Nous voyons ainsi depuis, à gauche de la porte d'entrée et au rez-de-chaussée, un arc brisé du XV^e ou du XIV^e siècle, un arc plein cintre ainsi qu'une porte en anse de panier, du XV^e siècle, ce que ne manqua pas de signaler A. Nadal ; le tout aujourd'hui muré mais parfaitement visible depuis la rue. Ce qui fait remonter l'édifice au moins au XV^e siècle, pour ses parties les plus anciennes et le placer ainsi parmi les quatre ou cinq plus vieux de Nîmes, avec la Maison romane, l'hôtel de Bernis, la maison de l'avocat des pauvres rue Fresque et l'ancien hôpital de Notre-Dame de Méjan, face à la mairie. L'arc brisé est bien appareillé en pierre de taille de Beaucaire ; à son intérieur, l'arc en plein cintre est peut-être en pierre du Pont du Gard.



Fig. 4 : Façade. Portes murées

25 - *Ibid.*, n° 37, 3e et 4e trimestres 1966, p. 115.

Ajoutons les remarques architecturales d'A. Nadal concernant la pierre calcaire. Si la pierre de taille est un matériau durable qui permet de bâtir « humain », elle a, ainsi que tous les matériaux de construction, un ennemi sérieux : l'humidité atmosphérique. Elle en a certes d'autres comme les acides, en particulier l'anhydride sulfureux, tenus dans les fumées et les brouillards des villes, comme les bactéries avec leur action sulfatante encore que leur rôle nocif semble moins grand qu'on n'avait pu penser. Malgré tout c'est l'humidité seule qui en fin de compte est le vrai fléau, c'est elle qu'il faut combattre, c'est contre son action qu'il convient de préserver la pierre. Or la pierre de taille s'y prête naturellement tout étonnant que cela puisse paraître.

En effet, à la seule condition que l'eau de pluie ne pénètre pas trop profondément dans la pierre calcaire – ce qui est presque toujours le cas dans notre Midi méditerranéen où l'humidité n'est pas persistante – alors, lorsque le temps se remet au beau, l'eau retourne vers la surface par laquelle elle s'est infiltrée et s'en évapore. Cet aller et retour de l'eau de pluie est loin d'être préjudiciable à la pierre. L'eau de pluie est en effet chargée d'anhydride carbonique en dissolution qui se combine avec le carbonate de chaux de la pierre. Aussi, quand cette eau chargée de carbonate de chaux s'évapore à son retour à la surface, abandonne-t-elle ce sel sur les pores de la pierre et finit par constituer avec le temps une couche imperméable appelée « calcin ». Couche imperméable, le calcin, est en somme un élément protecteur, un moyen de défense naturel de la pierre,

un genre d'auto-défense. Aussi quand on doit opérer un ravatement soigné faut-il porter son attention à ne pas entamer le calcin car dans certaines pierres meurtries, il pourrait ne pas se reformer ou au bout seulement d'un temps assez long et cela assurément au préjudice de la pierre.

La maison, comporte trois étages, outre une cave voûtée en sous-sol et des combles. Le rez-de-chaussée est occupé par la famille de la gardienne de l'Académie qui en assure avec vigilance à la fois la sécurité et l'entretien. Il n'offre à l'intérieur d'autre intérêt que sa cour d'honneur, mais celle-ci mérite une étude détaillée. On y pénètre, après avoir franchi la porte donnant sur la rue Dorée, en suivant un passage voûté à plein cintre, qui se termine sur la cour par une arcade ayant pour clef de voûte une feuille d'acanthé.

L'œil est aussitôt attiré par la riche ornementation qui décore la façade gauche de la cour d'honneur. On y aperçoit :

Au rez-de-chaussée, surplombées par un



Fig. 5 : Arcade vue depuis l'entrée

balcon, deux portes séparées par une grande fenêtre. Ces portes s'ouvrent par un arc à plein cintre ; celle de droite est biaise, elle est placée vers la rencontre du mur de gauche avec le mur du fond de la cour, et elle a pour clef de voûte une tête d'homme.

Au premier étage, un balcon en pierre de taille occupe toute la façade. Le dessous du balcon est voûté et présente cinq nervures décorées de rinceaux. Le garde-corps peut paraître, au premier abord, un peu lourd ; car il est haut, et ne comporte aucun jour à travers sa masse ; mais son ornementation délicate le sauve de la banalité. Il est décoré, en effet, de trois écussons, dont deux représentent des têtes de guerrier, et le troisième, situé à la rencontre avec le mur du fond de la cour, une tête de femme. Il est couronné d'une main courante moulurée et ornée, dans le bas, d'une frise, composée de draperies en guirlande qui pendent entre cinq masques sculptés, représentant, de gauche à droite, une tête d'homme, une de femme, une de faune, une de lion, le cinquième une tête de femme.

Par un dispositif assez curieux, cette riche décoration du garde-corps se prolonge quelque peu sur les murs d'entrée et de fond de la cour d'honneur, à la hauteur du premier étage. On y voit, sur le mur d'entrée, un écusson ovale, non sculpté en son centre, mais entouré d'une guirlande de feuilles de chêne et de rubans et, au-dessous, la continuation de la frise en draperies s'arrêtant à un masque représentant une tête d'homme. À droite, sur le mur du fond, il existe un même repli du garde corps, présentant en son centre une tête de guerrier, tandis qu'au-dessous la frise s'arrête à une tête de femme.

Toujours au premier étage, et sur le mur de gauche de la cour, nous apercevons une grande porte donnant sur le balcon et encadrée de deux autres, dont celle de droite est obturée par la maçonnerie. Cette grande porte comporte un encadrement mouluré et un couronnement à modillons ; ce dernier se retrouve au-dessus de la porte murée.



Fig. 6 : Façade gauche de la cour

Au deuxième étage de cette même façade, nous voyons un balcon couvert, dont le garde-corps repose sur deux consoles, qui se terminent l'une par une tête de femme, l'autre par une tête de faune, ces deux masques étant surmontés par un chapiteau ionique. Au centre du garde-corps, on distingue un écusson avec tête de guerrier, flanqué de deux petites niches plates. Le garde-corps est couronné d'une main courante moulurée, tandis qu'il est orné dans le bas d'un large bandeau de pierre. Les diverses têtes sculptées, qui entrent dans l'ensemble de cette décoration traitée selon l'art de la Renaissance, paraissent particulièrement inspirées par le style Henri II.

Sur les trois autres façades de la Cour d'honneur, nous apercevons, au premier étage, un bandeau en pierre de

taille et un cordon soutenu par des volutes ; bandeau et cordon rejoignent harmonieusement la frise et la main courante, qui sont sur le garde-corps du balcon ornant la façade gauche.

Passons au mur du fond.

Au rez-de-chaussée, deux portes avec arc en plein cintre, traitées comme celles aménagées au bas de la façade gauche.

Entre les deux portes, deux jours carrés avec un encadrement mouluré et des barreaux en fer forgé formant croisillons.

Au premier étage, à droite, une fenêtre Renaissance, et à gauche, une grande



Fig. 7 : Mur du fond

baie cintrée en anse de panier, dont la clef de voûte est ornée d'une tête d'homme barbu, surmontée elle-même d'un petit chapiteau ionique et d'une pierre taillée à pointe de diamant. Dans cette grande baie cintrée s'ouvrent à droite une fenêtre et à gauche une porte, toutes deux vitrées. La porte sert au dégagement du balcon aménagé en avant du mur de gauche de la façade, et dont il a déjà été question.

Passons à l'examen de la façade droite de la cour.



Fig. 8 : Façade droite

Au rez-de-chaussée nous y voyons un puits, dont la poulie a malheureusement disparu. Ce puits est aménagé dans une niche surmontée d'un fronton cintré, soutenu par deux consoles. Au centre de la niche, et un peu au-dessous du fronton, est sculpté un masque à tête d'homme, dont la chevelure et la barbe se terminent en feuilles d'acanthé. À droite du puits, une porte dont l'arc cintré disparaît en partie dans le mur d'entrée de la cour. Cette porte, qui est surmontée d'un œil-de-bœuf oblong, est construite exactement comme celle qui lui fait face, sur le mur de gauche.

Au premier étage de cette façade de droite, rien à signaler. En revanche, au deuxième étage, existait un balcon avec

rampe en fer, se prolongeant en avant de la façade d'entrée, déparant l'aspect charmant de cette cour, construit fort tard et après l'aménagement de la cour d'honneur, pour la commodité des habitants de l'étage. Comme le souhaitait A. Nadal, il a été ôté.

Il reste à examiner la façade d'entrée dans la cour d'honneur puisque, en pénétrant dans cette dernière, nous lui tournions le dos.



Fig. 9 : Façade d'entrée dans la cour

Au rez-de-chaussée, immédiatement auprès de la baie voûtée qui débouche dans cette cour, à droite, nous voyons une porte Renaissance. Elle comporte une baie à plein cintre avec archivolt, dont la clef de voûte est ornée d'un masque traité comme celui existant dans la niche

du puits, mais de dimensions plus restreintes. Au-dessus de la porte s'offre un entablement mouluré, soutenu par deux consoles. Entre ces consoles et l'archivolte, deux écoinçons présentent des attributs guerriers.

Au premier étage, nous remarquons le repli du garde-corps du balcon de la façade gauche, et une grande baie cintrée en anse de panier, ayant pour clef de voûte une tête d'homme, et qui fait vis-à-vis à la baie semblable du mur du fond de la cour. Au deuxième étage, nous retrouvons le balcon commun déjà signalé au mur de droite de cette même cour.

Après avoir fait le tour de la cour d'honneur, élément certainement le plus remarquable du bâtiment, il nous faut à présent y entrer. Prenons l'escalier pour monter à l'étage. Alors que le premier étage fut longtemps divisé en appartements – pour certains jusqu'en 1982 – désormais les deux étages, dont la suite des pièces entoure la cour d'honneur, sont occupés par l'Académie. Au premier, outre bureaux, salons et salles de réunion, se trouve la bibliothèque qui compte à ce jour quelque neuf mille ouvrages. Il ne s'agit pas de la bibliothèque que Séguier avait donnée à l'Académie puisque, nous l'avons vu, tous les biens qu'il lui avait légués ont été saisis par la Convention. Son inventaire numérisé est disponible sur le site internet de la médiathèque de la ville de Nîmes. Ses deux domaines majeurs intéressent la langue d'oc et l'histoire régionale. Signalons en outre le fonds Filleron-Lorin, résultat d'un don, consistant en quelque 45 000 cartes postales en cours de nettoyage, catalogage et

inventaire, datant de la période 1870-1930 et intéressant principalement les monuments religieux français.



Fig. 10 : La bibliothèque salle 1

Le second étage, qui est la partie noble de l'immeuble, s'ouvre sur la salle Lordat, en hommage à l'un des bienfaiteurs de l'Académie. Dans les sept grandes armoires bibliothèques de cette salle se trouvent la « réserve » de la bibliothèque, comprenant les ouvrages les plus anciens, du XVI^e au XVIII^e siècle, ainsi que les archives de l'Académie remontant à sa création en 1682. L'inventaire de ces dernières est en cours : au fur et à mesure de sa progression, son état se trouve sur le site internet de l'Académie : actuellement plus de 3 000 articles y sont ainsi déjà signalés. Se trouve également dans cette salle une table

Louis XV ou Régence ayant servi aux réunions à l'époque où l'Académie de Nîmes était l'Académie Royale du Gard. Suit la salle des séances, dite de Villeperdrix, ornée de grands miroirs et de meubles anciens, dont la plupart proviennent du legs du commandant de Villeperdrix, décédé en 1922. En effet, sa veuve décida d'offrir à l'Académie, suivant son propre inventaire, « Une grande glace Louis XIV-Louis XV à trumeau, représentant une danse espagnole dite le *Fandango*... La Vénus de Milo en bronze ; deux sujets mythologiques en bronze également ; deux candélabres anciens en bronze doré Louis XV, à quatre lumières ; un bahut en palissandre et bronzes dorés pouvant supporter, un bronze classique je crois le Silène de Pompéi et deux grands vases assortis ; une bibliothèque régionale considérable comprenant des ouvrages très intéressants... ; une série de douze tableaux (50 sur 65) représentant la vie de Tobie. Je joindrai à ces objets un tableau de mon cher mari qui m'est très précieux, peint par Clavel et très ressemblant et ... une ancienne petite vitrine, en noyer sculptée, renfermant mes chères clochettes *Tintinnabula*²⁶... » Les murs sont couverts de tableaux et portraits de quelques anciens membres. Relevons ceux de Jean-François Séguier, de madame Suzanne Allut-Verdier, deuxième femme entrée à l'Académie et élue en 1801 comme associée. En témoignage de gratitude envers le chanoine Bonnefoi, grâce au dévouement duquel l'Académie se trouve en ces lieux, elle commanda son

26 - *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes, années 1921-1922*, Nîmes, Clavel et Chastanier, 1923, p. 141-142.

portrait au peintre Edouard Nuel qui a d'ailleurs tenu à l'offrir gracieusement à la Compagnie et il fut décidé qu'il prendrait place dans la salle des séances.

Viennent ensuite les salles Livet, qui fut archiviste de l'Académie (1957-1962), et Barnouin : leurs rayonnages recueillent les revues des autres académies ou sociétés, soit plus d'une centaine de publications que l'Académie reçoit chaque année en échange de ses *Mémoires*. La salle suivante est dite



*Fig. 11 : Salle des séances
(Aquarelle, G. Livet, 1955)*

Bauquier depuis 1973, en l'honneur d'Henry Bauquier, conservateur du musée des Beaux-Arts et du musée du Vieux Nîmes de 1933 à sa mort en 1952. Il fut membre et même bienfaiteur de l'Académie, lui offrant l'ensemble de sa collection consacrée au comte de Chambord, qui occupe cette salle et la suivante : médailles, gravures, photographies, bustes, lithographies, objets divers y sont exposés dans les vitrines, consoles et cimaises. Enfin la « salle des Mémoires » accueille les numéros des « Mémoires » depuis le début du XIX^e siècle, qui sont

la publication annuelle des travaux de l'Académie, ainsi que les « Bulletins » qui gardent la trace de ses activités. L'ensemble des textes des Mémoires a été numérisé grâce à la ténacité du secrétaire perpétuel A. Aventurier et avec la coopération de la Bibliothèque nationale de France : il est consultable sur le site internet de l'Académie.



Fig. 12 : Collection Chambord salle 1

Le reste de l'immeuble consiste en une salle du deuxième étage et deux autres de petites dimensions dans les combles de l'immeuble, toutes meublées d'étagères portant, classées par départements, les revues des diverses sociétés culturelles avec lesquelles l'Académie était en correspondance aux XIX^e et XX^e siècles. Enfin, les travaux ne pouvant guère cesser dans un tel édifice, grâce à l'aide financière de la Fondation Clarence Westbury et de la

gracieuse implication de notre architecte du patrimoine, membre de l'Académie, la moitié du premier étage, jadis habitée par des locataires et laissée en déshérence depuis plusieurs décennies, a pu être réhabilitée et transformée récemment en quatre pièces destinées d'une part à l'extension de la bibliothèque et aux archives et, d'autre part, à des salles de réunion, bien utiles notamment pour le travail des commissions, actuellement au nombre de sept : finances, bibliothèque-archives, programme, nomination des correspondants, arc méditerranéen, patrimoine et publications.

Laissons la conclusion à A. Nadal qui terminait ainsi la publication du cinquantenaire :

Nous ne connaissons point l'architecte de la cour d'honneur ; des archéologues qui se sont penchés sur la question veulent qu'elle ait été conçue et réalisée par un élève de Philibert Delorme. Construite dans le courant du XVI^e siècle, c'est à la même époque à vingt kilomètres de Nîmes, à Uzès, que vraisemblablement Philibert Delorme ou son École édifiait la façade du Duché. Le premier duc d'Uzès en 1565, Antoine de Crussol a tenu à exprimer sa nouvelle dignité, ainsi que celle de premier Pair de France, en faisant construire à côté des vieilles tours féodales une majestueuse demeure Renaissance. Or la composition de la façade du premier Duché-Pairie de France, ses traits architecturaux, son fini d'exécution procèdent totalement de la manière du grand architecte du château d'Anet, château que fit élever Henri II pour Diane de Poitiers. De semblables observations sont valables pour

notre hôtel de l'Académie : elles sont valables à un point tel que certains sont allés même jusqu'à avancer que c'est Philibert Delorme qui aurait fait graver l'inscription du 16 rue Dorée : *NE QVID NIMIS*.

Quoi qu'il en soit grâce à son bienfaiteur le marquis de Lordat, son généreux mécène, à qui l'Académie se doit de rendre ici une fois de plus hommage, l'hôtel a pu être restauré dans son ensemble et il l'a été en ayant toujours présente à l'esprit la devise de l'architecte grec « Eupalinos » de Valéry : « Il n'y a point de détails dans l'exécution ». Avec sa façade qui rappelle quelque peu certains petits palais d'Arezzo, de Sienne ou de Florence, avec son hall d'entrée et sa merveilleuse cour d'honneur, l'hôtel de l'Académie admiré par des visiteurs tous les jours plus nombreux va désormais occuper une place de choix parmi les vieux hôtels du Moyen Age et de la Renaissance de la ville de Nîmes, de cette ville si riche par ailleurs en monuments, témoins toujours vivants du caractère, de la puissance et de la grandeur de Rome.

Gabriel AUDISIO
Ancien président
Archiviste



DOCUMENTATION

Sources

Archives de l'Académie :

- 10/71 : Procès-verbal de la séance du 15 septembre 1778.
- 58/2 : G. Livet, *Catalogue des mémoires des académies et sociétés savantes de France*

Archives départementales du Gard :

- E dépôt 36/434, f° 29 v° : cannage de 1596.
- 2 E 39/205, f° 351, 15 septembre 1778 : acte notarié, donation par Séguier de ses collections à l'Académie de Nîmes.
- 2 E 40/55, f° 326, 12 septembre 1764 : acte notarié, vente de l'hôtel.
- 2 E 39/209, f° 323 v°, 11 août 1786 : acte notarié, vente de l'hôtel.
- 2 E 39/241, f° 35, 6 Vendémiaire an VII (17 octobre 1798) : acte notarié vente de l'hôtel.
- 2 E 39/475, f° 466. 14 avril 1826 : acte notarié, vente de l'hôtel.
- 6 U/422, n° 117, mars 1823 : quatre pièces, procédure d'adjudication.

Bibliographie

BERNARDY André, *Heurs et malheurs de l'Académie de Nîmes. Les tableaux de l'Académie*, Nîmes, 1977.

BLANCHARD Pierre, L'hôtel de l'Académie, anciennement Hôtel de la Tour, *Le Vieux Nîmes*, n° 15, 1939.

Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes, années 1919-1920, Nîmes, Clavel et Chastanier, 1921; années 1921-1922, *ibid.*, 1923.

Célébration du tricentenaire de l'Académie de Nîmes, 1682-1982, Nîmes, Académie de Nîmes, 1985.

L'Académie de Nîmes (1682-1982). Documents réunis à l'occasion du tricentenaire de sa fondation, Nîmes, Ville de Nîmes-Musée des Beaux-Arts, 1982.

NADAL André, *Cinquantenaire de l'inauguration de l'hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970)*, s.l., s.d.

NADAL André, L'Hôtel de l'Académie de Nîmes, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VII^e série, tome LVI, années 1965-1966-1967, Nîmes, 1971, p. 301-324.

-X-X-X-X-X-X-X-X-

Achevé d'imprimer en Mai 2019
sur les presses de Mondial Livre
8, rue de Berne - 30000 Nîmes

Dépôt légal : 2^e trimestre 2019